

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement

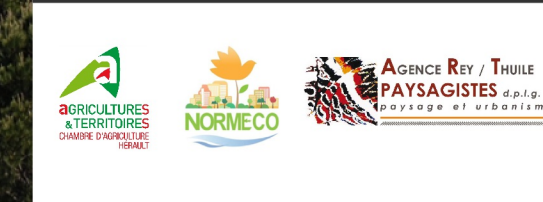
Pièce 3.5 : Plan de zonage 1/1500 • A1

Élaboration approuvée par DCM du 14 mars 2006
Révision générale prescrite par DCM du 28 janvier 2015
Révision générale arrêtée par DCM du 24 septembre 2019
Révision générale approuvée par DCM du 10 mars 2020
Mise à jour n°1 arrêtée le 23 novembre 2021



URBAN PROJECTS

58, avenue Georges Clemenceau
34 000 Montpellier
contact@urbanprojects.fr



Crédit photo : Urban Projects

Légende

Prescriptions

Prescriptions surfaciques

Espace Boisé Classé - EBC (Art. L.113-1 du CU)

Élément boisé écologique protégé (Art. L.151-23 du CU)

Élément boisé paysager protégé (Art. L.151-19 du CU)

Élément bâti protégé (façades et couvertures, Art. L.151-19 du CU)

Aspect extérieur (Art. L.151-18 du CU)

Emplacement réservé (Art. L.151-41 1 du CU)

Emplacement réservé (Art. L.151-41 2 du CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (Art. L151-6 du CU)

Opération d'Aménagement d'Ensemble (R.151-20 du CU)

Secteur soumis à compensation à l'imperméabilisation des sols (Art. R.151-43 7)

Prescriptions linéaires

Façade protégée pour raison écologique (Art. L.151-23 du CU)

Alignement d'arbres protégé (Art. L.151-19 du CU)

Clôture ancienne protégée (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions ponctuelles

Arbre isolé protégé (Art. L.151-23 du CU)

Élément bâti protégé (Art. L.151-19 du CU)

Informations

Informations surfaciques

Lit majeur - Atlas des Zones Inondables de l'Hérault

Zone de ruissellement - Étude hydraulique CEREG 2018

Zone inondable - Étude hydraulique Lergue

Point endoréique - Étude hydraulique CEREG 2018

